

Réf.	2022	019
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
08/04/2022	21/04/2022	19	12	19

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, JALABERT, et MAINGONNAT
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :

Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme JOAO a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a donné pouvoir à Mme DELANGE

M. JACQUET a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme MAINGONAT

M. LAVAUD a donné pouvoir à M. DEGIVRY

Mme DELANGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2321-2 et R.2321-2.

VU le montant de l'état des restes à recouvrer en recettes s'élevant à 13 378.40 € au 31/12/2021 et actualisé au 30 mars 2022 se décomposant comme suit :

CRÉANCES DOUTEUSES AU 31/12/2021				
	Année	Montant	Taux	Stock provision à constituer
	2009	109,59 €		
Total 2009	2009	109,59 €	100%	109,59 €
	2010	301,98 €		
Total 2010	2010	301,98 €	100%	301,98 €
	2016	320,71 €		
	2016	412,08 €		
Total 2016	2016	732,79 €	100%	732,79 €
	2017	364,89 €		
Total 2017	2017	364,89 €	100%	364,89 €
	2018	318,00 €		
	2018	79,77 €		
Total 2018	2018	397,77 €	100%	397,77 €
	2019	650,17 €		
Total 2019	2019	650,17 €	75%	487,63 €
	2020	136,90 €		
	2020	1 940,69 €		
Total 2020	2020	2 077,59 €	30%	623,28 €
	2021	5 264,65 €		
	2021	2 794,66 €		
	2021	397,32 €		
	2021	286,99 €		
Total 2021	2021	8 743,62 €	15%	1 311,54 €
Total général		13 378,40 €		4 329,47 €

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er janvier 2022, il convient de fixer le régime applicable aux provisions comme suit :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	15%
N-2	30%
N-3	75%
Antérieur	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ADOpte le régime des provisions budgétaires.

DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 4 329.47 €.

DÉCIDE l'inscription au BP 2022 du montant annuel du risque encouru soit 4 329.47 €, correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

DECIDE de réviser annuellement son montant au vu des restes à réaliser constatés au 31/12/N-1.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220415-2022_019V2-DE
Date de télétransmission : 26/04/2022
Date de réception préfecture : 26/04/2022

IMPUTE la dépense au 6817 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions », opération semi budgétaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220415-2022_019V2-DE
Date de télétransmission : 26/04/2022
Date de réception préfecture : 26/04/2022